



Savanes Infos

Former - Informer - Faire des Citoyens

DEUXIEME ANNEE
N° 006 Juillet-Octobre 2015

Bimestriel d'Info de GEME-SA pour la Promotion de la Communication et le Développement Durable

VACANCES AVEC LES MEDIAS: DES ENSEIGNANTS, DES ELEVES ET DES ETUDIANTS SONT INITIES AU JOURNALISME DE BASE

Faire connaître l'importance des médias dans notre vie et initier des élèves, enseignants et étudiants au métier de journalisme demeure une préoccupation de l'association « Gens des Médias de la Région des Savanes » (GEME-SA). C'est dans cette logique que s'inscrit la formation qui a eu lieu du 17 au 21 août au Collège régional d'Artistes (CORA) à Dapaong à l'endroit des élèves, étudiants et enseignants de la Région des Savanes.

Cette formation s'est inscrite dans le cadre d'un microprojet, propre à GEME-SA, dénommé «Vacances avec les Médias». La formation s'est effectuée autour du thème : « Initiation au métier de journalisme ». Il a pour objectifs essentiels d'amener les élèves, les étudiants et les professeurs à mieux connaître les médias régionaux et à comprendre l'importance des médias dans le développement durable de la région des Savanes. Comme la formation était programmée pour les vacances justifiait un peu la dénomination du projet : permettre d'avoir des vacances « propres et utiles » par l'initiation à diverses activités médiatiques.

L'ouverture de la formation a été faite par le représentant du Directeur régional de l'Éducation de la Région des Savanes, Mme Léne Mélanie. Celle-ci a rappelé aux participants l'importance des médias dans notre vie quotidienne et particulièrement pour les acteurs du monde scolaire. Les médias nous permettent de nous informer mais aussi de nous former. Voilà pourquoi GEME-SA, qui a bien compris la problématique, a initié cette formation pour contribuer à mieux connaître les médias mais également à donner quelques petites recettes pour rédiger des articles de presse (radio et presse écrite).

Auparavant, la Directrice Exécutive de GEME-SA, Mme Lamboni Séraphine, avait expliqué les objectifs de la formation et les motifs du choix de la cible composée essentiellement des acteurs du monde scolaire (élèves, étudiants, enseignants). Il s'agit d'amener les participants à mieux connaître les médias et leur intervention dans le monde scolaire, comme moyen par lequel se transmettent les valeurs.



Une vue des participants . A droite la DE, Mme Lamboni Séraphine

Le Président du Conseil d'Administration, Lamboni Thomas, pour sa part, a démontré la pertinence pour les acteurs de l'éducation de savoir comment fonctionnent les médias. Les médias, comme on le dit souvent, constituent le quatrième pouvoir mais aussi la quatrième institution éducative après la famille, l'école et la religion. Il a exhorté les participants à plus d'attention.

Durant cinq jours, les participants à l'atelier au nombre de 54, ont été initiés à diverses activités médiatiques qui leur ont permis de mieux connaître les médias et comprendre leur importance dans le développement et dans le processus de démocratisation au niveau local.

P3: DE NOUVEAUX GISEMENTS DE PHOSPHATES DECOUVERTS AU TOGO

P4: L'ONG COMMUNICATION POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE TIENT SA 5è AG

P8: COMPRENDRE LES CEPHALEES

P11: ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION CIVIQUE ET MORALE AU TOGO : L'ASSOCIATION « ACTION SOLIDAIRE POUR LA PROMOTION DES DROITS HUMAINS » FAIT UN PLAIDOYER

LE PROJET DE REVALORISATION DE LA CULTURE MOBA-GOURMA LANCE

Le 03 août a été lancé, par l'association Femme Rurale et Entrepreneuriat (FRE), dans le village de Koni (banlieue nord de la ville de Dapaong) le projet de valorisation de la culture moba-gourma par le folklore.

La cérémonie, présidée par M. Barengue Dindioque, représentant le préfet de Tône, en présence du Directeur régional de la Culture de la région des Savanes, a été marquée par la prestation de quelques danses du terroir moba-gourma dont le talkoudig, le malkon sièg et le pin-pankon sièg. Le public a également suivi une parade des groupes folkloriques de Sibortoti, de Lotogou et de Kongbane.

Les responsables de l'association FRE ont saisi cette occasion pour remettre un lot de matériel de danses aux membres du groupe folklorique Todlman de Kongbane.

Le représentant du préfet de Tône a félicité et encouragé l'association FRE pour ses efforts en faveur de la revalorisation de la culture moba-gourma. Il a convié la population à ne pas négliger ses traditions culturelles.

La responsable du projet, Mme Larbli Kangane, a indiqué que certaines activités du projet (dont la formation des jeunes au maniement des instruments de musique traditionnelle) avaient été déjà exécutées en avril.

La Rédaction/ATOP

DAPAONG : DEUXIEME EDITION DU FESTIVAL SAVANES EN CREATION

La ville de Dapaong a abrité du 29 juin au 04 juillet, la Deuxième Edition du «Festival Savanes en création» Cette édition qui est placée sous le thème «La création artistique au cœur du développement durable des municipalités», est une initiative de l'association culturelle Lan-Do basée à Dapaong.

Le Festival Savanes en création est un cadre de création artistique de richesses, de transformations sociales et humaines. C'est un cadre stratégique global d'une politique culturelle qui prend en compte la décentralisation, la démocratie culturelle et artistique, le potentiel d'un développement du milieu créatif. Pendant une semaine le public a suivi des spectacles de théâtre, de lecture ainsi que des ateliers sur la gestion et le suivi de projet culturel, l'écriture, le jeu d'acteur et scénographie présentés par les artistes venus du Togo, du Burkina Faso et du Niger.

Le thème central de ce Festival a été développé par le Secrétaire général de la Délégation Spéciale de la Commune de Dapaong et le Directeur du Festival BIC, Cheik Amadou Kotondi du Niger.

Ceux-ci ont souligné qu'aucun développement n'est possible sans la contribution de la culture. Ils ont mis en lumière les idées novatrices des créateurs qui bâtissent l'identité de nos municipalités et de nos milieux de vies, précisant que les municipalités inscrivent leurs originalités dans les manifestations entre autres les festivals, les concerts, les foires culturelles.

La Rédaction (Sources ATOP)

LE VILLAGE DE TANKOMONTE DIT «NON» A LA DEFECATION A L'AIR LIBRE

Dans le cadre de l'exécution du projet «Assainissement Total Piloté par la Communauté (ATPC)», le village de Tankomonte dans le canton de Korbongou, a été déclaré la «Fin de la Défécation à l'Air Libre» (FDAL).

Ce projet a été introduit par l'UNICEF en vue de permettre aux communautés villageoises de pouvoir se construire des latrines sans aucun financement.

La première étape est le pré déclenchement qui consiste à aller discuter avec les différents leaders des localités choisies avant de prendre un rendez-vous avec la population entière pour le déclenchement proprement dit. Ce déclenchement est l'ensemble des astuces qui permettent à faire prendre conscience aux habitants, les décourager à la Défécation à l'Air Libre (DAL).

Après avoir suscité le dégoût à la DAL, la population même passe à l'œuvre. Cela consiste à se creuser une fosse, à couvrir la fosse d'une dalle d'argile avec des branchages en laissant une ouverture pour déféquer et de construire une petite case couverte pour des besoins sanitaires, afin d'éviter les maladies diarrhéiques et les maladies liées à la défécation à l'air libre. Chaque concession possède au moins une latrine.

Ensuite une équipe passe pour la certification, constate l'existence des toilettes, puis vérifie si elles sont effectivement utilisées, s'il y a des dispositifs de lavage des mains (DLM), de la cendre qui est un désodorisant et renvoie les mouches et si la fosse a un couvercle que l'on ferme après la satisfaction de ses besoins.

Lorsque toutes ces conditions sont réunies, la zone est déclarée «Fin de la Défécation à l'Air Libre» (FDAL). Le village de Tankomonte étant parvenu à ce stade, le projet a alloué une

somme à sa population qui a organisé une fête au cours de laquelle une attestation de FDAL a été remise au chef du village Djaloré Kombaté. M. Celui-ci a remercié le Fonds des Nations-Unies pour l'Enfance (UNICEF) et l'Ong CDD pour leur initiative salutaire.

Dans leur témoignage, les habitants ont noté l'amélioration de leur santé grâce à l'utilisation des latrines. Cela leur permet de s'atteler à leurs activités et de faire des économies. A travers des sketches et des chants et danses, ils ont exprimé le bien-fondé de cette pratique.

Le responsable du Programme Eau-Hygiène à l'UNICEF, Salami Fataou, a indiqué qu'aujourd'hui moins de 12% de population rurale a accès à une latrine adéquate. Donc la majorité de la population défèque à l'air libre rejetant ainsi de multiples microbes dans la nature. Suite à ce constat, l'UNICEF s'est engagé avec les partenaires extérieurs du Fonds Mondial pour l'assainissement aux côtés de sept (07) Ongs au départ dans les différentes régions et bientôt avec une trentaine pour amener la population à changer de comportements. Il s'est réjoui de la propreté du village et l'entretien des latrines qui ne dégagent aucune odeur, et non rien à envier à celles des villes. La visite des latrines a clôturé cette cérémonie.

Sur les vingt-huit (28) villages déclenchés, vingt-trois (23) villages ont mis fin à la défécation à l'air libre ; 1667 latrines ont été construites pour une population de 16768 personnes vivant dans la propreté.

Rosalie LAMBONI

Suite la première page) **VACANCES AVEC LES MEDIAS: DES ENSEIGNANTS, DES ELEVES ET DES ETUDIANTS SONT INITIES AU JOURNALISME DE BASE**



Une vue partielle des participantes en pleine formation

Les facilitateurs de cet atelier, issus des différents organes de presse de la région des Savanes, partenaires de GEME-SA et les journalistes indépendants, ont fait des communications sur les genres journalistiques de base, le reportage et l'interview, l'animation de tranche, la présentation du journal parlé et la rédaction d'un article de presse.

Il s'agissait d'amener les participants à prendre conscience de

l'importance de l'information et de la communication dans leur vie quotidienne mais aussi comme instruments de développement durable.

Après la formation théorique, a suivi immédiatement la phase pratique. Celle-ci a consisté à aller sur le terrain pour collecter des informations en vue de produire un reportage ou d'écrire un article de presse; animer en direct une émission radiophonique. Un concours de journalisme, doté de prix d'encouragement et de participation, a été également organisé.

Une évaluation a été effectuée où les participants ont eu à exprimer leurs opinions sur la formation (contenu de la formation, sa durée, les intervenants, les autres participants, le programme, utilisations ultérieures acquises de la formation, etc.). Dans l'ensemble, les participants remercient GEME-SA pour cette initiation qui leur a permis de se faire une idée des médias, de leur influence mais aussi d'avoir quelques préceptes sur la manière de rédiger un article pour se faire comprendre. Ils proposent que d'autres initiatives soient prises pendant les vacances prochaines afin de renforcer ce qui a été acquis cette année. Ils souhaitent courage et longue vie à GEME-SA.

La formation a totalement pris fin le 10 septembre avec la remise des prix et des attestations de participation.

DE NOUVEAUX GISEMENTS DE PHOSPHATES DECOUVERTS AU TOGO



Jacob Engel Fondateur du Groupe Elenilto



Un équipement d'exploitation de phosphate

Un nouveau gisement de phosphates aurait été découvert au Togo. La mine à exploiter est située près de la capitale Lomé, elle est "probablement le gisement de phosphate le plus important du sud du Sahara" avec des réserves estimées à plus de 2 milliards de tonnes de phosphates. Pour son exploitation, il aurait été lancé un appel d'offre.

La compagnie israélienne Elenilto, filiale du groupe Enginvest, et le groupe chinois Wengfu seraient sortis gagnants de cet appel d'offre estimé de 1,4 milliard de dollars.

Selon *Le Parisien*, la mine, dont l'exploitation pourrait rapporter jusqu'à 28 milliards de dollars, permettra la production annuelle de 5 millions de tonnes de phosphate, d'engrais et d'acide phosphorique.

Pour exploiter ce gisement, la compagnie installera une usine d'acide phosphorique et d'engrais dont la production ira à destination des agriculteurs africains.

Elenilto exploitera le gisement avec un consortium dont il est à la tête, composé entre autres du groupe chinois Wengfu, un spécialiste du phosphate et des engrais. La compagnie ajoute que "de nombreuses institutions financières mondiales" souhaiteraient financer la mise en place du projet.

On a estimé dans les milieux autorisés que le contrat final de concession devrait être signé dès ce mois de septembre et que la vente de la production pourrait être lancée d'ici 2018, selon le groupe minier.

La Rédaction (Sources: agenceecofin.com)

L'ONG COMMUNICATION POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE (CDD) TIENT SA 5è AG

Le 04 juillet s'est tenue, dans la grande Salle de réunion de l'Ong Recherche Appui et Formation aux Initiatives d'Auto développement (RAFIA), la 5è Assemblée générale ordinaire de l'Ong «*Communication pour un Développement Durable*» (CDD).

C'était en présence du Président du Conseil d'Administration de la Fédération des Organisations de Développement de la Région des Savanes (FODES), Pascal Klouyone, du Représentant du Directeur régional de la Planification et du Directeur Régional pour l'Afrique de l'Ouest (DRAO) de Louvain Coopération Développement, M. Adama Toni.

Le CA sortant, en prélude à l'AG du 04 juillet, avait tenu déjà le 02 juillet sa dernière réunion de mise au point finale.

Les participants ont eu à écouter et à amender le procès-verbal de la 4è AG et les rapports moral, financier et celui des activités. Des débats fort houleux ont eu lieu et ont permis aux associés de donner leur vision sur le travail de l'association. Des forces et des faiblesses ont été relevées et des recommandations effectuées afin d'aider à contribuer à relever le grand défi des bonnes performances que CDD s'est engagée à fournir dans ses textes organiques.

D'une manière générale, il ressort que les associés sont satisfaits de ce que fait leur association en dépit des difficultés et de la crise généralisée que l'humanité tout entière



M ALI Goumoubni Sylvain, nouveau du CA de CDD

re traverse.

Le point crucial de l'AG a été le temps consacré à l'élection des membres du bureau du Conseil d'Administration. Quatre personnes ont été élues pour remplacer celles dont le mandat était à terme.

A l'issue du scrutin, le nouveau bureau constitué qui comprend 7 membres est présidé par M Ali Goumoubni Sylvain, Directeur de Radio Rurale Locale des Savanes (RRL/S, communément appelée radio communautaire) qui se présentait au nom de l'Association pour le Développement de la Radio Rurale Locale des Savanes (ADRRL/S).

L'AG a été close par le représentant du Directeur Régional de la Planification. Il a dit sa joie d'avoir assisté à cette grande réunion et a promis d'en rendre fidèlement compte au Directeur régional. Il a souhaité longue vie à CDD et l'a encouragée à de nouvelles bonnes performances.

Le nouveau président du Conseil d'Administration de CDD est membre de GEME-SA

La Rédaction

JOURNEE DE LA FEMME AFRICAINE : LES FESTIVITES AU TOGO LANCEES A MANDOURI PAR LA MINISTRE TCHABINANDI KOLANI YENTCHARE

La Ministre de l'Action sociale, de la Promotion de la Femme et de l'Alphabétisation, Mme Tchabinandi Kolani Yentcharé a lancé, à Mandouri, dans la préfecture de Kpendjal, les manifestations marquant la célébration nationale de la Journée de la Femme africaine.

Placée sous le thème national «*Autonomisation des femmes pour le développement inclusif*», la célébration de cette année met un accent sur la nécessité de faciliter l'accès des femmes au crédit, pour permettre de participer pleinement au développement du Togo.

Dans son discours de lancement, la Ministre de l'Action sociale, de la Promotion de la Femme et de l'Alphabétisation, a rendu félicité le Gouvernement qui a mis en place des programmes favorisant l'autonomisation effective des femmes.

Le thème choisi cette année entre dans la logique de celui retenu par l'Union Africaine et la vision du Gouverne-

ment togolais pour la promotion de la femme. Pour elle, «*améliorer les conditions de vie de la femme, c'est lui donner toutes les chances de participer activement au développement humain durable*». Madame Tchabinandi Kolani Yentcharé a salué le courage et la détermination des femmes qui se battent pour être à la hauteur des rôles qui leur sont confiés par la société.

A cet effet elle a lancé un appel pour la mobilisation de tous les acteurs, organisations internationales et partenaires à travers les activités prévues au programme de cette célébration.

Auparavant, le préfet de Kpendjal, Youa Yakoubou, a souhaité la bienvenue à la Ministre dans le Kpendjal. Il a exprimé la joie et la fierté des populations de Kpendjal pour le choix de Mandouri pour le lancement des manifestations de la Journée Africaine de la Femme au Togo.

La Rédaction (Sources ATOP)

GEME-SA : Favoriser l'épanouissement de la Femme par la Communication et l'Information !

LES CATEGORIES DE DROITS : QUELQUES APPLICATIONS AU TOGO

Les efforts pour établir le respect des droits humains s'insèrent dans la lutte pour l'émancipation des individus à travers les temps. Chaque étape de l'histoire de l'humanité a contribué à élargir le concept des droits humains. On parlait de trois catégories (communément appelées aujourd'hui générations) de droits qui se sont développées au cours des siècles. Une quatrième génération s'est ajoutée au début du XXI^e siècle et on dénombre désormais :

- les droits de la première génération : les droits civils et politiques ;

- les droits de la deuxième génération : les droits économiques, sociaux et culturels

- les droits de la troisième génération : les droits des peuples ou droits de la solidarité (dits droits novateurs)

- les droits de la quatrième génération : les droits des personnes vulnérables

Ces différentes catégories de droits d'une manière concrète comprennent : les droits civils ; les droits économiques ; les droits politiques ; les droits sociaux ; les droits culturels ; les droits spécifiques

Aux droits connus de tous sont venus s'ajouter dans de nombreux pays d'autres droits que l'on qualifie de spécifiques tels que : droits de l'enfant, droits des femmes, droits des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, voire droits des animaux).

On doit cependant reconnaître que ce n'est pas parce que l'on change de génération que les droits de la génération précédente sont totalement acquis. Au contraire, on remarque que malgré les changements d'époques et l'évolution de la société, certains droits « plus anciens » ne sont toujours pas respectés. Ce qui engage l'humanité à davantage de réflexions et de générosité.



Le PR, Faure Gnassingbe et Dama Dramani, PAN, les Premiers Magistrats du Togo

Les générations de droits : On parle aussi de catégorie de droits. Les spécialistes en dénombrent quatre.

Les droits de première génération : les droits civils et politiques

Les droits civils et politiques sont des règles qui permettent à l'individu de participer à la vie et à la gestion de son pays, de sa collectivité. Parmi les droits civils et politiques, on trouve :

- le droit à la vie ;
- le droit à la dignité et à la sécurité de la personne ;
- le droit à la liberté de pensée, de conscience, de religion et d'expression ;
- le droit de ne pas être torturé ou forcé de s'exiler ;
- le droit à la liberté de réunion, d'association, à la liberté de presse ;
- le droit à l'égalité devant la justice ;
- le droit de vote à tous les citoyens (à partir de 18 ans) sans distinction de sexe ;
- le droit d'être éligible

- le droit d'accès aux responsabilités et aux fonctions publiques ;
- le droit à la propriété privée ;
- le droit à une nationalité.

Ce sont les droits de la première catégorie qui sont à l'origine des droits économiques, sociaux et culturels ou droits de la deuxième génération.

Les droits de deuxième génération : les droits économiques, sociaux et culturels

Ce sont des droits que l'individu a et qui lui permettent d'obliger l'Etat ou la collectivité à lui faire certaines choses. L'intention est de garantir les conditions sociales et culturelles qui permettent à chacun et à chacune de jouir pleinement de tous ses droits. Parmi les droits socio-économiques et culturels, on trouve :

- le droit au bien-être ;
- le droit au travail et aux conditions d'emploi justes ;
- le droit à l'éducation, à l'instruction et à la culture ;
- le droit à la santé physique et mentale
- le droit syndical
- le droit de grève ;
- le droit à l'alimentation,
- le droit à l'habillement correct
- le droit au logement décent ;
- le droit au repos et aux loisirs.
- le droit, pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap, d'être protégées.

Ces deux premières générations de droits ont été énoncées sur le plan international dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme signée par les Nations Unies en 1948.

Les droits de troisième génération : les droits novateurs ou droits de la solidarité

Une troisième génération de droits, dits « droits novateurs » s'est développée à partir des années 1970 en réponse à la situation mondiale. Certains auteurs l'appellent « catégorie des droits de la solidarité ».

La solidarité est considérée comme un élément nécessaire à la mise en application du respect de ces droits. Parmi les droits de cette génération, on trouve :

- le droit à la paix ;
- le droit à la libre détermination des peuples ;
- le droit des minorités ;
- le droit au développement ;
- le droit à la libre circulation des personnes et des biens ;
- le droit à un environnement sain et à l'utilisation rationnelle de ses ressources naturelles ;
- le droit à un régime démocratique représentant l'ensemble des citoyens et des citoyennes, sans distinction de race, de sexe, de croyances et de couleur.

Les droits de la quatrième génération : les droits des personnes vulnérables

L'évolution du monde et les problèmes que cela entraîne ont conduit les spécialistes à penser à une nouvelle catégorie de droits pour pouvoir amener les gens à en prendre conscience et à leur trouver des solutions dignes. Il s'agit de la catégorie des droits des personnes vulnérables, notamment les personnes en situation de handicap, les personnes âgées, les femmes et les enfants. Parmi ces droits on trouve :

- le droit à la protection contre toute forme d'exploitation, de discrimination ;
- le droit à une éducation obligatoire et gratuite au moins au niveau élémentaire.
- le droit à la santé physique et mentale suivie ;
- le droit aux jeux et aux loisirs organisés ;
- le droit aux vacances sécurisées ;

LES CATEGORIES DE DROITS : QUELQUES APPLICATIONS AU TOGO

- le droit à un traitement juste et équitable pour tous ;
- le droit à l'équité genre;
- le droit à l'ingérence humanitaire;
- le droit des enfants handicapés à bénéficier des soins spéciaux et d'une éducation appropriée;
- le droit des personnes âgées et des personnes en situation de handicap à la protection;
- le droit à la santé de reproduction;
- le droit d'accès équitable à la terre;
- Les droits des majeurs protégés;
- Les droits des personnes détenues;
- Les droits des mineurs;
- Le droit des personnes ayant des troubles mentaux d'être prises en charge;
- Le droit des personnes démunies d'être prises en charge;
- Les droits des animaux (ce qui pose la question de savoir si l'animal peut être considéré comme un sujet de droit).

Bien que ces diverses catégories de droits diffèrent par leur caractère et par leur système de protection, les juristes s'entendent généralement pour affirmer que ces droits sont de même nature, c'est-à-dire qu'ils sont inhérents à la dignité humaine. On ne doit donc pas privilégier certains au détriment d'autres. Ces droits ont une cohérence entre eux. Ils constituent un tout et sont interdépendants. Mais aussi ils ne prennent toute leur importance qu'en fonction des devoirs auxquels ils se rapportent.

Qu'est-ce qu'un devoir ?

Les devoirs constituent la contrepartie des droits des citoyens. Un devoir est une obligation qui peut être de nature juridique ou morale. Chaque citoyen a le devoir de, d'abord, respecter les droits des autres, qui sont identiques aux siens. C'est ce que l'on doit faire aux autres et pour les autres. Le devoir est la nécessité de faire quelque chose par respect pour la loi. C'est l'ensemble de ce que doit faire le citoyen pour que la cité fonctionne convenablement pour le bien de tous.

En bref, le devoir est une exigence morale qui guide le citoyen dans son comportement vis-à-vis des autres citoyens et citoyennes et vis-à-vis de la cité.

- respecter les autres citoyens et citoyennes
- respecter la propriété des autres citoyens et citoyennes assister les autres citoyens et citoyennes en cas de danger
- témoigner dans la vérité devant la justice sans crainte
- s'informer sur la vie de la cité, son évolution et le fonctionnement des institutions de la nation.
- respecter les institutions du pays et les autorités qui les animent
- élire librement les dirigeants
- payer les impôts et autres taxes
- participer à la défense de la nation
- travailler pour le bien de la nation

Comment les droits et les devoirs sont-ils liés ?

Droits et devoirs sont les deux faces d'une même médaille :

- une face passive, qui est ce que les autres me doivent, est appelée le droit
- une face active, qui est la dette que j'ai envers les autres, ce que je dois aux autres, est appelée le devoir.

En tant que citoyen et citoyenne, chacun, chacune doit payer d'abord sa dette (faire son devoir) pour pouvoir réclamer ce

que la cité lui doit (réclamer son droit).

Le droit se justifie si le devoir qui le fonde a été déjà fait. Mais généralement, nos droits nous intéressent plus et nous y faisons plus attention. Nous oublions que nous avons des devoirs qui entraînent nos droits. Droits et devoirs sont donc liés. Il n'y a pas de droit sans devoir.

Quelques droits selon la Constitution togolaise du 14 octobre 1992

- le droit à l'égalité (article 11)
- le droit à l'intégrité physique (articles 13, 16, 21)
- le droit à l'éducation (article 35)
- le droit de propriété (article 27)
- le droit au travail (article 37)
- le droit de grève (article 39)
- la liberté de domicile (Articles 22, 28, 24)
- la liberté de réunion et de manifestation publique (article 30)
- la liberté d'association (article 30)
- la liberté d'opinion et d'expression (articles 25, 26)
- le droit de tout citoyen à prendre part à la gestion des affaires publiques du pays
- le droit à la liberté et à la sécurité de sa personne (article 15)
- le droit d'aller et de venir (article 22)
- le droit à l'environnement sain (article 41)

Quelques devoirs du citoyen selon la Constitution du 14 octobre 1992

- le devoir de payer les impôts et les taxes (article 47)
- le devoir de respecter du bien public (article 46)
- le devoir de respecter la Constitution, les lois et règlements de la République (article 42)
- le devoir de respecter les institutions de la République et les autorités qui les animent
- le devoir de défendre la patrie (article 43)
- le devoir de connaître ses droits afin de les exercer

Quelque interprétation simple

Le non respect des droits et des devoirs constitue de gros obstacles dans tous les pays et particulièrement au Togo. Il faut instituer sinon intensifier l'éducation aux droits et devoirs.

Le Togo, face à la montée exponentielle de l'incivisme a institué depuis octobre 2014 la politique de la culture au civisme. Les programmes scolaires ont été conçus en ce sens et les examens comportent désormais des épreuves relatives à l'Education civique et morale (ECM) avec 2 pour coefficient. D'aucuns pensent que ce coefficient de 2 est insignifiant et qu'il faudrait le porter à 5 pour que les candidats se rendent bien compte de l'importance accordée à la discipline dans la politique de réconciliation. Des « Opérations Togo propre » ont été mises en route pour les premiers samedis du mois afin de mieux sensibiliser les Togolais et les Togolaises aux actes citoyens de « garder propre le pays ».

C'est un grand pas de franchi. Mais il reste encore beaucoup à faire et il est important que les associations, les médias et autres acteurs de développement s'y impliquent davantage et que des moyens soient apportés pour consolider la chose. Il est également important de procéder à une modification de la Loi fondamentale afin d'y intégrer certains droits et devoirs et l'adapter ainsi à l'évolution du monde.

La Rédaction

TANDJOUARE : LA PAROISSE NOTRE-DAME-DE-LA-PAIX DE BOMBOUAKA A FETE SON JUBILE D'ALBATRE

Les fidèles de la paroisse Notre-Dame-de-la-Paix de Bombouaka ont célébré, le samedi 15 août, l'apothéose du Jubilé d'albâtre, les 75 ans d'existence, de leur paroisse.

La messe de circonstance concélébrée, a été présidée par Notre-Père-Evêque, Mgr Jacques Anyilunda (Evêque du diocèse de Dapaong), entouré des prêtres originaires de cette paroisse et d'amis venus d'horizons divers. C'était en présence du ministre de la Sécurité et de la Protection Civile le Colonel Yark Damehame, et des préfets de Tône de Cinkassé et de Tandjouaré.

La célébration de l'apothéose du Jubilé d'albâtre a coïncidé avec le jour d'incidence de la fête de l'Assomption. Et pour cause la paroisse est sous la protection de la Vierge Marie, notre Dame de la paix, dont le souvenir de la dormition se célèbre le 15 août.

A la Procession d'entrée, 75 cierges ont été allumés et transportés par deux jeunes gens accompagnés de deux sa-

ges : ce qui symbolise les 75 ans d'existence de la paroisse et rappelle le jour où la lumière de l'Évangile a commencé à illuminer les cœurs des habitants de Bombouaka.

Les lectures de circonstances étaient : première lecture : Apocalypse de St Jean (Ap. 11, 19 ; 12, 1-10) ; deuxième lecture : Première Lettre de St Paul Apôtre aux Corinthiens (1co 15, 20-27) ; Évangile de Jésus-Christ selon St Luc (Lc. 1, 39-56).

Le président de la célébration a, après l'homélie, administré le sacrement de confirmation à une vingtaine de jeunes et administré le rite d'admission et prise de soutane à Luc Damoke un jeune Grand Séminariste de la paroisse en formation au Grand Séminaire Interdiocésain Saint Jean-Paul II de Lomé.

Après la messe, la fête s'est poursuivie dans les Communautés Chrétiennes de Base (CCB).

La Rédaction

BOGOU : SIX SEMINARISTES DES DIOCESES DE KARA ET DE DAPAONG ONT ETE ORDONNES PRETRES

Six jeunes des diocèses de Kara et de Dapaong ont été ordonnés prêtres le samedi 25 juillet en l'église Sainte Odile de Bogou de la paroisse du même nom. La cérémonie a été présidée par Mgr Jacques Anyilunda, Evêque du Diocèse de Dapaong, entouré d'une vingtaine de concélébrants venus des deux diocèses, de la Côte-d'Ivoire et du Burkina-Faso.

La cérémonie s'est déroulée en présence des personnalités politiques, administratives, traditionnelles et militaires parmi lesquelles, le ministre de la Sécurité et de la Protection civile, Colonel Yark Damehame.

Les ordinands sont :

Diocèse de Kara

Dassa Kibalou Frédéric,
Madikouma Bakabaté Emmanuel,
Téta Hitoka Simplicie.

Diocèse de Dapaong

Goré Bayalé Benjamin,
Nabissiékou Yendouyale Adam,
Koungbanwobougou Langbong André
Dieu envoie davantage d'Ouvriers à sa grande moisson !

La Rédaction

ELABORATION ET GESTION DE PROJET : LES ONG, ASSOCIATIONS ET MEDIAS COOPERATEURS DU PROSCEP SONT FORMES

Dans le but de renforcer les capacités des Ongs, associations et médias, l'Association des Praticiens de l'Éducation au Développement au Togo (APED-Togo) a organisé du 1er au 5 juin un atelier de formation des coopérateurs du Projet de la culture de l'Excellence et du Professionnalisme (PROSCEP) sur l'élaboration et la gestion des projets de développement. C'est le Centre BAFOK de Kpalimé qui a abrité cette formation. Au total 25 personnes y ont pris part.

A l'ouverture de cet atelier, Abotsi Daniel Setsoafia, Chargé de Programmes à APED-Togo, dans son mot d'ouverture, a, au nom de la Direction d'APED -Togo, demandé aux participants de prêter une oreille attentive à cet atelier afin d'en tirer profit pour leurs organisations respectives.

Durant 5 jours, les coopérateurs du PROSCEP ont eu à se pencher sur plusieurs modules tels que les concepts de développement, de changement social, de projet, de programme, etc. Au cours de cet atelier de formation un journal d'information dénommé BAFOK Nyasemo Fm a été instauré.

Les participants ont suivi les informations nationales, internationales et sportives par la voix de Koumessi Yawovi Evenunye de l'Ong CADR et de Jean Marie Kamougou de GEME-SA, journalistes présentateurs de la circonstance.

A la fin de cet atelier, les participants par la voix de Prince Tefe, Directeur Exécutif de l'association ADE et Kpodar Folly de Emergence Togo.com, ont remercié les initiateurs de cette formation et ont souhaité qu'elle soit pérenne.

La Rédaction

COMPRENDRE LES CEPHALEES

Définition des céphalées : Les céphalées comptent parmi les affections du système nerveux les plus répandues. Le mal de tête est la manifestation douloureuse et incapacitante d'un nombre restreint de céphalées primitives, à savoir la migraine, les céphalées de tension, l'algie vasculaire de la face et les céphalées par surconsommation de médicaments.

Fréquence des céphalées : Malgré des variations régionales, les céphalées sont un problème mondial touchant toutes les populations, quels que soit l'âge, la race, le niveau des revenus et la zone géographique.

Charge de morbidité due aux céphalées : En plus d'être douloureuses, les céphalées sont également incapacitantes. Dans l'étude mondiale de la charge de morbidité, actualisée en 2004, la migraine est à elle seule responsable de 1,3% des années de vie corrigées de l'incapacité qui ont été perdues.

Les céphalées font peser un réel fardeau sur les personnes atteintes, avec parfois des souffrances personnelles importantes, une altération de la qualité de vie et un coût financier. Les crises à répétition, accompagnées souvent de l'appréhension constante du prochain épisode douloureux, minent la vie familiale, sociale et professionnelle.

Types de céphalées : La migraine, la céphalée de tension et la céphalée par surconsommation de médicaments sont responsables de niveaux élevés d'incapacités et de mauvaise santé dans la population. Elles ont des incidences sur la santé publique.

Migraine : C'est une céphalée primitive. Elle apparaît le plus souvent à la puberté et touche surtout les personnes de 35 à 45 ans. Elle se caractérise par des crises dont entre autres : céphalée d'intensité modérée à sévère; nausées (manifestation la plus caractéristique); douleur unilatérale et/ou pulsatile; aggravation par les activités physiques habituelles; etc. Chez les enfants, les crises tendent à être plus courtes et les symptômes abdominaux sont plus marqués.

Céphalée de tension : C'est la céphalée primitive la plus courante. Les céphalées de tension apparaissent souvent à l'adolescence et affectent trois femmes pour deux hommes. Les crises de céphalée de tension épisodique durent en général quelques heures mais peuvent persister plusieurs jours. La céphalée de tension chronique peut être permanente et elle est beaucoup plus incapacitante que la

forme épisodique.

Algie vasculaire de la face : C'est une céphalée primitive. Elle se développe la plupart du temps à partir de l'âge de 20 ans. Elle se caractérise par des céphalées récurrentes fréquentes, brèves mais extrêmement sévères, avec des douleurs autour de l'œil qui rougit et larmoie, un nez qui coule ou qui est bouché du côté affecté et parfois la paupière tombante. Il en existe des formes épisodiques et chroniques.

Céphalée par surconsommation de médicaments : Elle est causée par la consommation chronique et excessive de médicaments contre les céphalées. C'est la céphalée secondaire la plus courante. Elle est oppressante, persistante, avec fréquemment un paroxysme au réveil.

Poids social et économique : Les céphalées sont un problème de santé publique en raison des incapacités auxquelles elles s'associent et de leur coût financier pour la société. Étant les plus gênantes pour la population active (de la fin de l'adolescence à la cinquantaine), on estime qu'elles ont un coût financier énorme pour la société, principalement à cause de la perte d'heures de travail et de la baisse de productivité.

Traitement : Le traitement adapté des céphalées suppose une formation des professionnels de santé, un diagnostic exact, la reconnaissance de l'affection, le traitement avec des médicaments d'un bon rapport coût-efficacité, des modifications simples du style de vie et l'éducation du patient. Les principales classes thérapeutiques pour les prendre en charge sont les analgésiques, les antiémétiques, les antimigraineux et les médicaments prophylactiques. Pourtant, un grand nombre de personnes souffrant de céphalées ne sont ni diagnostiquées, ni traitées.

Action de l'OMS

Ce fardeau évident appelle à l'action. Reconnaisant cela, l'OMS est un partenaire de l'organisation non gouvernementale *Lifting The Burden* dans la Campagne mondiale contre les céphalées. Cette initiative, qui a démarré en 2004, vise non seulement à sensibiliser au problème mais aussi à améliorer l'accès aux soins et leur qualité dans le monde entier. L'OMS a publié en 2011 un atlas des céphalées (*Atlas of headachedisorders*), où elle décrit la charge de morbidité qui leur est imputable et les ressources disponibles pour les réduire.

La Rédaction

(Sources: Aide-Mémoire OMS, Octobre 2012)

LES PARTENAIRES LOCAUX DE GEME-SA

- Radio Courtoisie - DAPAONG : 95.5 FM
- Radio Rurale Locale des Savanes - DAPAONG : 102. 5 FM
- Radio MECAP FM - DAPAONG : 90.5 FM
- Radio Lagmtaaba - CINKASSE : 97.3 FM
- NAFA Radio Télévision - MANGO : 102.1 FM
- Radio la Voix de l'Oti - MANGO : 104.5 FM
- Journal Mango Matin - MANGO (Mensuel)

LUTTE CONTRE L'EROSION : LE PROJET DE RESTAURATION DES BERGES DE QUATRE RIVIERES DE NAKI-EST EST LANCE

Un projet de « Restauration des écosystèmes des berges des rivières de Naki-est, couplé de l'installation des coopératives apicoles » a été lancé le vendredi 26 juin à Nadjougou (canton de Naki-est dans la préfecture de Kpendjal).

Le projet est une initiative des communautés rurales de Naki-est qui se réalise à partir des conseils de l'association « Ensemble pour un Développement Inclusif et Durable » (EDID). Le projet qui prend fin en juin 2017 veut contribuer à l'amélioration des écosystèmes et de la biodiversité des berges des rivières dans le canton de Naki-est.

Le Directeur exécutif de l'EDID, Djaname Lengue a dit sa joie de voir le projet se mettre en place et a exhorté tous les acteurs aux divers efforts qui sont les leurs afin de relever le défi, de la réussite du projet et de la lutte contre la pauvreté dans la Région des Savanes et au Togo.

Le projet est financé par la Banque Mondiale (BM) à travers le Projet de Gestion Intégré des Catastrophes et des Terres (PGICT) à hauteur de plus de 27 792 682 FCFA. La contribution locale est évaluée à 10 636 470 FCFA.

Parmi les activités programmées, il sera planté des bandes d'essences forestières de part et d'autre des berges des quatre rivières ciblées, afin de protéger le sol contre l'érosion. Ces actions comprennent des ouvrages de lutte antiérosive constitués par 3000 m de cordons pierreux, de gabions, de digues et de diguettes filtrantes et des bandes enherbées. Il est également prévu le long de ces berges, l'installation de 30

ruches pouvant produire 100 litres de miel par an.

Pour une organisation efficace de ces différentes activités, des comités villageois et cantonaux de gestion des berges de ces cours d'eau seront installés et les communautés impliquées seront formées aux techniques de protection des berges.

Le lancement du projet a été présidé par le Président de la Délégation Spéciale de la préfecture de Kpendjal, Boukari Bassouninyé Joseph. Celui-ci a remercié la Banque Mondiale pour son appui et promis d'œuvrer aux côtés des communautés locales afin que le projet soit une réussite pour le grand bien des populations du canton et de la préfecture. Il a également remercié le Gouvernement pour tous les efforts qui se font pour sortir les populations de la pauvreté.

Le Directeur régional de l'Environnement et des Ressources forestières des Savanes, Nayabi Limbila a félicité l'association EDID et les communautés bénéficiaires pour cette grande initiation et a rappelé toute l'importance qu'accorde son département aux actions de réhabilitation, de protection et de restauration des écosystèmes de forêts, des berges des rivières et des flancs de montagne au Togo. Il a invité tous les acteurs à faire des efforts pour s'approprier le projet afin que les résultats soient profitables à toute la communauté à la fin des activités.

La Rédaction/ATOP/Enviprotect n°025

LE RESEAU NATIONAL DE L'AGRO-ECOLOGIE DU TOGO ORGANISE SON ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE

Du 08 au 10 juillet s'est tenue au Centre de Développement Agro-écologique et Artisanal (CD2A) de Cinkassé l'Assemblée générale constitutive des acteurs togolais de l'Agro-écologie venus de toutes les régions du Togo.

Pendant trois jours les participants ont eu à se pencher sur l'analyse de la vie de leur association et à voir ce qui pourrait être fait pour permettre à l'association de travailler dans de meilleures conditions afin de produire de meilleurs résultats. Les participants ont élaboré une charte sur les bonnes pratiques agro-écologiques et adopté les statuts et le règlement intérieur du réseau national de l'agro-écologie.

Les participants ont été formés sur les mesures d'adaptation aux changements climatiques. Ce qui a conduit à la mise sur pied d'un programme d'information et de sensibilisation des producteurs agricoles sur les conséquences de l'utilisation des intrants chimiques qui sont sources de dégradation de l'environnement et de la santé humaine.

Ils ont particulièrement élu un bureau du réseau. Ce bureau du Réseau National de l'Agro-écologie du Togo, composé de 9 membres, est présidé par M. Jacques Nametougli pour un mandat de 3 ans renouvelable une seule fois. Ce bureau a pour mission de sensibiliser les producteurs agricoles à comprendre la nécessité de pratiquer l'agriculture biologique.

M. Nametougli a indiqué que la mise en place d'un réseau national de l'Agro-écologie au Togo est une réponse à l'une des recommandations

du forum national sur l'agriculture biologique tenu en août 2014 à Mango. Il a promis que le bureau va œuvrer pour que les producteurs agricoles pratiquent l'agriculture biologique.

Le représentant du préfet de Cinkassé, M. Taani Aklesso a félicité les acteurs pour le travail abattu puis convié l'équipe du réseau à un bon travail.

La représentante de l'ONG « Terre et Humanisme » de l'Afrique de l'Ouest, Alice Ravaut a participé aux travaux.

La rencontre organisée par l'association « Action Réelle sur l'Environnement, l'Enfance et la Jeunesse (AREJ) est cofinancée par l'ONG « Terre et Humanisme », le « Programme d'Appui au Développement Agricole » (PADAT) et le « Fonds Français pour l'Environnement Mondial » (FFEM).

Déjà le 21 juin, un point de presse avait été organisé afin d'expliquer aux médias la pertinence de la mise en place du Réseau National de l'Agro-écologie du Togo (RNAT)

A cette occasion, le porte-parole du conseil national des acteurs de l'Agro-écologie du Togo (et Coordinateur de l'AREJ), Jacques Nametougli a remercié le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche pour son appui et sa volonté d'accompagner les acteurs dans la promotion de l'Agro-écologie au Togo.

La Rédaction/ATOP/Enviprotect n°025



CYBER GEME-SA

Le CYBER GEME-SA offre multiples petits services :

- une connexion haut débit pour tous vos travaux sur internet
- une communication vidéophone via SKYPE
- une possibilité de naviguer avec tout appareil grâce à son router WI FI
- des possibilités de traitement de texte

RENDEZ-VOUS : Lundi à Vendredi de 07h 30 à 21h

CYBER GEME-SA, en face de l'Hôpital d'Enfants Yendubé, à TANTIGOU

CYBER GEME-SA, J'AIME ÇA !



REGION DES SAVANES : LANCEMENT DU PROJET POUR L'ELEVAGE DES LAPINS

L'Organisation Régionale pour la Promotion Sociale et Agricole (OREPSA), une Ong basée à Dapaong, a lancé le jeudi 17 septembre à Dapaong, un projet de développement de la cuniculture dans la région des Savanes.

Ce projet intitulé « Cuniculture et amélioration des compétences culinaires à Dapaong/Togo », est de l'Ong française *Avenir des Jeunes Filles de Dapaong* (AJFD) et mis en œuvre au Togo par l'OREPSA.

D'un coût global de 26 millions de FCFA environ, le projet est financièrement soutenu par le *Comité Français de Solidarité Internationale* (CFSI) dans le cadre de la promotion de l'agriculture familiale en Afrique de l'Ouest.

L'objectif de cette initiative, est de contribuer à la réduction de la sous-alimentation des populations bénéficiaires par l'accès aisé des produits carnés à Dapaong.

Il s'agit aussi de valoriser l'élevage des lapins par la production et l'écoulement de sa viande sous le nom du label « Vital Lapins » agréé par le ministère en charge de l'Elevage.

Les activités inscrites au programme de ce projet sont entre autres, le renforcement de la gouvernance des groupes de femmes cunicultrices au niveau de 5 villages ciblés, la formation des productrices sur les itinéraires techniques d'élevage de la-

pins et leur équipement en matériels d'élevage et en géniteurs. Il est prévu également la mise en place d'une fédération des productrices de lapins de la Région des savanes, ainsi que l'adoption d'une marque dénommée « Vital Lapins » pour l'écoulement de ses produits.

Le Secrétaire général de la Délégation Spéciale de la Commune de Dapaong, Kai Kondabalo a félicité les Ongs OREPSA et AJFD pour cette initiative qui cadre bien avec la politique d'autosuffisance alimentaire du Gouvernement Togolais.

La présidente de l'AJFD, Pascaline Toulouse a présenté sa structure basée en France et qui, a pour vocation de protéger la jeune fille et apporter son appui pour sa scolarisation.

« A travers ce projet, AJFD veut valoriser et promouvoir l'élevage de lapins exercé par les femmes de Tône afin de les amener à renforcer leurs revenus économiques » a-t-elle précisé.

Le Coordinateur de l'Ong OREPSA, Bomh Sougouli, a remercié les différents partenaires impliqués dans ce projet et expliqué que le présent projet est né de la volonté de 5 groupes de femmes vulnérables pratiquant déjà l'élevage de lapin. Il les a exhortés à opter pour un élevage à grande échelle afin d'approvisionner la ville de Dapaong en viande de lapin.

ATOP

CANTON DE LOTOUGOU: LE PROJET DE PROMOTION D'INFRASTRUCTURES SANITAIRES ET ECOLOGIQUES DE BASE EST LANCE

Le préfet de Tône, Tchimbiandja Douiti Yendoukoa Christophe a lancé un projet de Promotion d'infrastructures sanitaires et écologiques de base le samedi 19 septembre dans le canton de Lotogou à une trentaine de km à l'ouest de Dapaong.

Dans son intervention, le préfet de Tône a exprimé sa reconnaissance aux Ong OREPSA et AJFD pour cette contribution précieuse et a convié les populations à respecter les consignes pour rompre avec le cycle infernal de l'insalubrité.

La présidente de l'AJFD, Pascaline Toulouse, s'est réjouie de la mobilisation des populations bénéficiaires autour de ce projet, souhaitant que sa mise en œuvre éloigne les maladies des villages concernés.

Le Coordinateur de l'Ong OREPSA, Bomh Sougouli, pour sa part a remercié l'Agences de Microprojets (AMP), basée en France pour sa confiance donnée à son organisation en acceptant d'appuyer ce programme.

Ce projet mis en œuvre par l'Organisation Régionale pour la Promotion Sociale et Agricole (OREPSA) basée à Dapaong, vise l'amélioration des conditions de vie sanitaire et environnementale dans l'ensemble des villages de Lotogou.

Il permettra aussi de réduire considérablement la prolifération des matières fécales dans ces localités, afin d'épar-

gner les populations des maladies diarrhéiques très récurrentes dans le milieu.

D'un coût global de près de 6 millions FCFA, ce projet initié par l'association française *Avenir des Jeunes Filles de Dapaong* (AJFD) est soutenu financièrement par l'Agence Micro-Projets (AMP-France).

Outre les activités de sensibilisation des communautés cibles sur les dangers de la prolifération des matières fécales, des ordures ménagères, des eaux usées stagnantes, il est également prévu des séances de renforcement des capacités des acteurs locaux impliqués dans la mise en œuvre du projet entre autres les artisans locaux sur les techniques de construction des latrines compost.

Des ménages seront aussi formés sur les techniques de construction de jardins douches et fosses de recyclage des ordures ménagères.

Les femmes chargées du suivi de l'application des règles d'hygiène appelées «délégées phast» seront édifiées sur les «phast» et les femmes bénéficiaires sur l'utilisation et l'exploitation des infrastructures sanitaires et écologiques de base.

La construction des latrines compost, des fosses de recyclage des ordures ménagères et des jardins douches pour le recyclage des eaux usées est également envisagée.

ATOP

ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION CIVIQUE ET MORALE AU TOGO : L'ASSOCIATION « ACTION SOLIDAIRE POUR LA PROMOTION DES DROITS HUMAINS » FAIT UN PLAIDOYER

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet «Plaidoyer auprès de la Direction Régionale de l'Education des Savanes pour rendre obligatoire l'enseignement de l'Education Civique et Morale (ECM) dans les 1^{er} et 2nd Cycles du Secondaire », l'association Action Solidarité pour la Promotion des Droits Humains (ASPDH) a présenté un plaidoyer pour rendre obligatoire l'enseignement de l'ECM dans les collèges et lycées de la Région des Savanes. Le projet financé par le Projet d'Appui à la Société Civile et à la Réconciliation Nationale (PASCRENA)

Le constat

Le projet voudrait inclure tous les acteurs de l'Education, les autorités politiques, administratives, religieuses, dans la sensibilisation de la jeunesse de la région des Savanes suite aux événements malheureux que cette région a connu durant les trois dernières années.

En effet les trois dernières années ont été marquées par une forte participation des jeunes scolaires aux violences dans la région des Savanes. Pour y remédier, le Coordinateur d'ASPDH, Martin Natounte, et son Equipe ont organisé des enquêtes afin d'avoir les opinions des populations mais aussi d'y proposer quelques solutions. Il en ressort que les violences en milieu scolaire sont conséquences des revendications sociales.

Les motifs des violences

Les enquêtés pensent que l'implication des élèves dans les violences est liée aux grèves répétées des enseignants et surtout de leur décision selon laquelle en période de grève les programmes sont considérés comme faits. Ils ont également souligné la politisation de la vie sociale.

D'autres causes de violences en milieu scolaire sont liées au manque d'infrastructures d'accueil dans les collèges et lycées modernes, les effectifs pléthoriques, l'insuffisance des ressources humaines qualifiées et de manuels pédagogiques. Ces violences ont entraîné des actes de vandalisme et la destruction des infrastructures publiques et privées dans la région des Savanes et plus précisément dans la ville de Dapaong.

Quelles solutions pour le problème

Pour contribuer à trouver des solutions à cette situation délétère, l'association ASPDH a expliqué la nécessité de la revalorisation des cours d'ECM pour lutter contre l'incivisme et les violences en milieu scolaire. Elle a montré que les cours d'ECM développent les aptitudes chez l'apprenant pour son intégration sociale, sa vie à l'école et en famille. L'ECM instruit sur les droits, les devoirs et obligations et particulièrement sur le respect des droits des autres membres de la communauté.

L'ASPDH insiste sur le manque crucial du personnel enseignant d'ECM compétent dans la plupart des lycées et collèges de la Région des Savanes. C'est pourquoi certains élèves ne reçoivent pas de cours dans ce domaine malgré son importance sur le plan cognitif et psychoaffectif.

Pour permettre aux élèves de bénéficier des retombées de l'enseignement de l'ECM, l'association ASPDH a fait des recommandations dont la prise en compte d'un arrêté interministériel au niveau du Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire et du Ministère de l'Enseignements Technique et de la Formation professionnelle. Elle a également proposé que le Ministère en charge de la Formation civique soutienne son action et veille à mettre à disposition des manuels d'ECM. L'ASPDH propose que les cours d'ECM aient au moins deux heures hebdomadaires et soient dispensés par des enseignants bien formés.

L'ASPDH a salué l'initiative du Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire de rendre obligatoire l'épreuve de l'ECM aux examens du baccalauréat première partie (BAC 1) et du Brevet d'Etudes du Premier Cycle du Secondaire (BEPC), et espère que son plaidoyer contribuera à résoudre le problème d'incivisme au Togo.

L'ASPDH a été créée en 2010 et enregistrée sous le n° 1457/MATDCL-SG-DLPAP-DOCA le 11 décembre 2012. Son but principal est de « contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations togolaises par la promotion des droits humains ».

SOCIETE : POURQUOI NE PAS DIRE « NON A L'INCIVISME »

Notre pays, le Togo est confronté aujourd'hui à des comportements que l'on a de la peine à comprendre : violences gratuites, non respect des principes de la vie en société, non respect du code de la route, vols et cambriolages, insultes, viol, soûlographie, etc. Face à ce phénomène inquiétant, les autorités togolaises ne restent pas les bras croisés. Elles sont déterminées à combattre de manière « citoyenne » ces actes et comportements inciviques. C'est ainsi qu'un mois de civisme a été décrété. Des séances de sensibilisation sont organisées par le Ministère de la Communication, de la Culture, des Sports et de la Formation civique.

Le message véhiculé dans toutes les régions est le même notamment protéger les biens publics, respecter les institutions républicaines, l'autorité et les lois du pays. La jeunesse doit

être animée par l'amour de la nation, du prochain et surtout la bonne cohabitation.

En ce sens les médias et les éducateurs doivent contribuer efficacement au changement de comportements de tous les citoyens et de la jeunesse en particulier. Car c'est dommage lorsqu'on écoute les usagers de la route dire «*Tu me cognes, tu me soignes* » ou encore l'on entend dire «*Si tu me tapes, c'est ton argent qui parle, je serai soigné et nourri gratuitement*». Tout cela est lié au niveau d'éducation très bas ou même inexistant chez certains de nos concitoyens.

C'est ensemble que nous devons relever ce défi. Changer et faire changer les comportements autour de soi. Dans ce sens GEME-SA et ses radios partenaires multiplient les messages de sensibilisation et de conscientisation des populations de la région des Savanes.

DJOULDE Soumai

DAPAONG : L'ASSOCIATION « FEMME EN SCENE » LANCE LE «FESTIVAL PAROLE DE FEMME»

L'association «Femme en scène» a procédé le samedi 11 juillet au lancement officiel du festival parole de femme première édition. C'est l'esplanade du Centre culturel Robert Comevin de la ville de Dapaong qui a servi de cadre pour cette cérémonie.

Ce Festival qui met en valeur la femme dans le domaine culturel dans la région des Savanes a enregistré la présence du Directeur régional de la culture Parine Nanguipouguine Alphonse, de la Directrice du Festival Mlle Boane Foussena Charlotte, ainsi que des conteuses et des passionnés des contes. En effet «Parole de femme» est un festival culturel qui, pour la première édition, a mis un accent particulier sur les contes.

Dans son mot de bienvenue, la Directrice du Festival a expliqué l'importance de la culture en général et des contes en particulier dans la vie de nos communautés. Ce festival culturel témoigne de l'engagement de la femme de la région des Savanes à œuvrer pour la sauvegarde de nos coutumes. Elle a ensuite remercié le Gouvernement togolais d'avoir initié le Fonds d'Aide à la Culture (FAC)

dont son association a bénéficié dans le cadre de l'organisation de ce festival.

Le Directeur Régional de la Culture, représentant le Ministre de la Communication de la Culture, des Sports et de la Formation civique, a expliqué que la venue de la culture « mondiale » a détruit la culture africaine. L'Africain a ainsi abandonné sa richesse culturelle et se laisse emporter par les nouvelles techniques de l'information et de la communication. Il a souligné l'importance de la sauvegarde de la richesse culturelle africaine à travers le développement des contes dans les villes et villages.

Après le lancement, les femmes de Dapaong ont raconté des contes aux participants. La cérémonie s'est terminée dans la convivialité avec des rendez-vous de contes au musée de Pana.

GEME-SA qui œuvre pour la promotion de la femme a participé à cette cérémonie et a félicité les femmes pour leur initiative.

Jean Marie KAMOUGOU

GEME-SA : Favoriser la Communication pour le développement durable !



Savanes Infos

B.P. 323 – DAPAONG - TOGO
Tel : 24 45 78 33
Courriel : savanesinfos@gmail.com

Directrice de la Publication

LAMBONI Y. Séraphine

Tel : 90 93 61 77

Rédacteurs

BEDA Alagra

NASSOMA N'Djambara

DJOULDE Soumai

KAMOUGOU Jean-marie

Infographiste

DOUTI Francis

90 32 55 77

Caricaturiste

TIEM Roger Sounguedjoa

90 75 95 00

GEME-SA : Amener la femme, par l'information, la formation et la sensibilisation à s'émanciper, à s'épanouir et à participer au développement de sa localité